

Mairie de La Garde ARRONDISSEMENT DE Carson

Du Vin Janvier an mil huit cent soixante, à Deux heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Jean Brian

Agé de vingt-trois ans, né à Monsieur département de Savoie et Geneve, le vingt du mois de juin mil huit cent soixant profession de maison de bureau domicilié à La Garde département de Savoie fils major de Jean Pierre Brian profession de cultivateur domicilié à Monsieur département de Savoie et Geneve et de Marie (née et épouse) Cachoulet mais consentant par acte du vingt an mil huit cent soixant signé deux à Paris le sept novembre 1869. Et de me marquise Cachoulet.

N. 1.
Brian
et
Cachoulet

Agé de vingt-trois ans, née à Monsieur département de Savoie et Geneve, le vingt du mois de juin mil huit cent soixant profession de maison de bureau domiciliée à La Garde département de Savoie fille major de Jean Cachoulet profession de cultivateur domicilié à Stoet département de Savoie et de me marquise Cachoulet sans profession.

- Les actes préliminaires sont: 1° La publication de mariage faite par nous dans opposition le dimanche quatre et le onze du même mois de Décembre, devant deux officiers publics pendant le délai voulu par la loi. 2° Le acte de naissance de Jean Brian futur époux. 3° Le acte de naissance de Marie Cachoulet future épouse. 4° Le acte de consentement par le père de la future épouse. 5° Le acte de naissance de Marquise Cachoulet future épouse. 6° Le acte de consentement par le père de la future épouse. 7° Le acte de décès de me marquise Cachoulet mère de la future épouse.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 15 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont autorisé le mariage

ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du de moi d' mil huit cent soixante, par devant M notaire à La Garde département de Savoie

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marquise Cachoulet l'autre Jean Brian

Le tout en présence de Charles Victor Sauger domicilié à La Garde département de Savoie âgé de vingt-trois ans profession de marchand comestible non parent ni allié des époux.

De François Pierre Germain domicilié à La Garde département de Savoie âgé de vingt-sept ans profession de sergent de ville non parent ni allié des époux.

De François Justin Mucron domicilié à La Garde département de Savoie âgé de vingt-neuf ans profession de marchand non parent ni allié des époux.

Et de Charles Latty domicilié à La Garde département de Savoie âgé de septante-sept ans profession de propriétaire non parent ni allié des époux.

Après quoi, Marius Abbe maire de la Commune de La Garde faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par les quatre Commis Sulemment, toutes les autres parties ayant déclaré en le savoir de la faire et signer.

Latty Germain Latty Mucron

M. Abbe